

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1998)

Vorwort: Changements décisifs au sein du CICR en 1998
Autor: Grossrieder, Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHANGEMENTS DÉCISIFS AU SEIN DU CICR EN 1998

Au cours de l'année 1998, le CICR a connu une réorganisation importante et profonde, fondée sur les résultats d'une étude de deux ans sur ses perspectives d'avenir, étude connue sous le nom de « projet Avenir ». Le but de ce projet était de renforcer l'identité spécifique du CICR et d'améliorer sa capacité à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par les États parties aux Conventions de Genève. Aux grands bouleversements intervenus sur la scène politique mondiale pendant les années 90 s'est ajoutée une prolifération sans précédent de nouvelles organisations humanitaires sur le terrain, poursuivant des objectifs analogues — mais pas identiques — à ceux du CICR. Les objectifs et les méthodes de guerre ont changé, eux aussi ; le nombre des combattants irréguliers ne cessant de croître, le personnel humanitaire a dû intervenir dans des conditions plus dangereuses que jamais.

Ces changements ont poussé le CICR à réfléchir à ses propres méthodes et objectifs, afin d'améliorer sa capacité à relever les défis nés de ce nouveau contexte. Une question fondamentale s'est alors posée : « Et maintenant, que fait-on ? »

Les réponses ont été des plus variées, d'ordre éthique, institutionnel, pratique ou autre. Le but principal n'a pas changé — alléger les souffrances humaines en temps de conflit —, mais il a fallu concevoir de nouveaux moyens pour y parvenir. Par conséquent, l'ensemble de l'institution a été réorganisé dans un effort visant à une plus grande efficacité¹.

Par exemple, pour accroître la synergie entre la promotion et la diffusion du droit international humanitaire, d'une part, et la communication, d'autre part, les différentes divisions précédemment responsables de ces activités ont fusionné. La Division générale des secours et la Division des opérations de santé ont été, elles aussi, réunies, puisqu'elles poursuivent le même objectif, à savoir permettre aux victimes de conflits de survivre en leur fournissant la nourriture, l'eau, le logement et les soins médicaux dont elles ont besoin. En même temps, des mesures doivent être prises pour les aider à conserver ou à retrouver leur autosuffisance une fois la phase d'urgence terminée.

Un autre objectif de la nouvelle structure est de donner aux délégués sur le terrain une plus grande autonomie et plus de responsabilité, et cela afin de renforcer le travail en équipe et l'efficacité des délégations du CICR partout dans le monde.

¹ Voir pp. 413-415.

« Planning for results » est le nom donné à la nouvelle politique qui régit toutes les mesures prises au siège et sur le terrain. Les caractéristiques principales de cette méthode sont les suivantes : une définition plus précise des besoins et objectifs humanitaires, suivie d'un compte rendu rigoureux de l'action engagée et d'une évaluation de ses effets.

Enfin, et surtout, le fonctionnement même du siège du CICR a été adapté en conséquence. L'Assemblée, composée des membres du Comité, reste l'organe suprême en matière de politique générale. Le Conseil exécutif a été remplacé par le Conseil de l'Assemblée, qui comprend cinq membres mais aucun directeur. Les directeurs se réunissent désormais une fois par semaine, sous la conduite du directeur général, récemment nommé, et traitent de l'application directe des objectifs et des stratégies, tandis que l'Assemblée, ainsi que le Conseil de l'Assemblée, demeurent responsables de la haute surveillance des activités de l'institution dans son ensemble.

Parlant au nom de l'institution tout entière, j'ai l'espoir que cette nouvelle approche nous permettra de répondre aux besoins humanitaires de plus en plus nombreux et complexes partout dans le monde.



Paul Grossrieder,
Directeur général



Le CICR dans le monde en 1998